

# UN FACILITATEUR A VOTRE SERVICE

## Partage & Communautés d'énergie



FACILITATEUR PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE | 17.01.2023

# SOMMAIRE

## 01 – LE RÔLE DU FACILITATEUR

Mission

## 02 – SERVICES PROPOSÉS

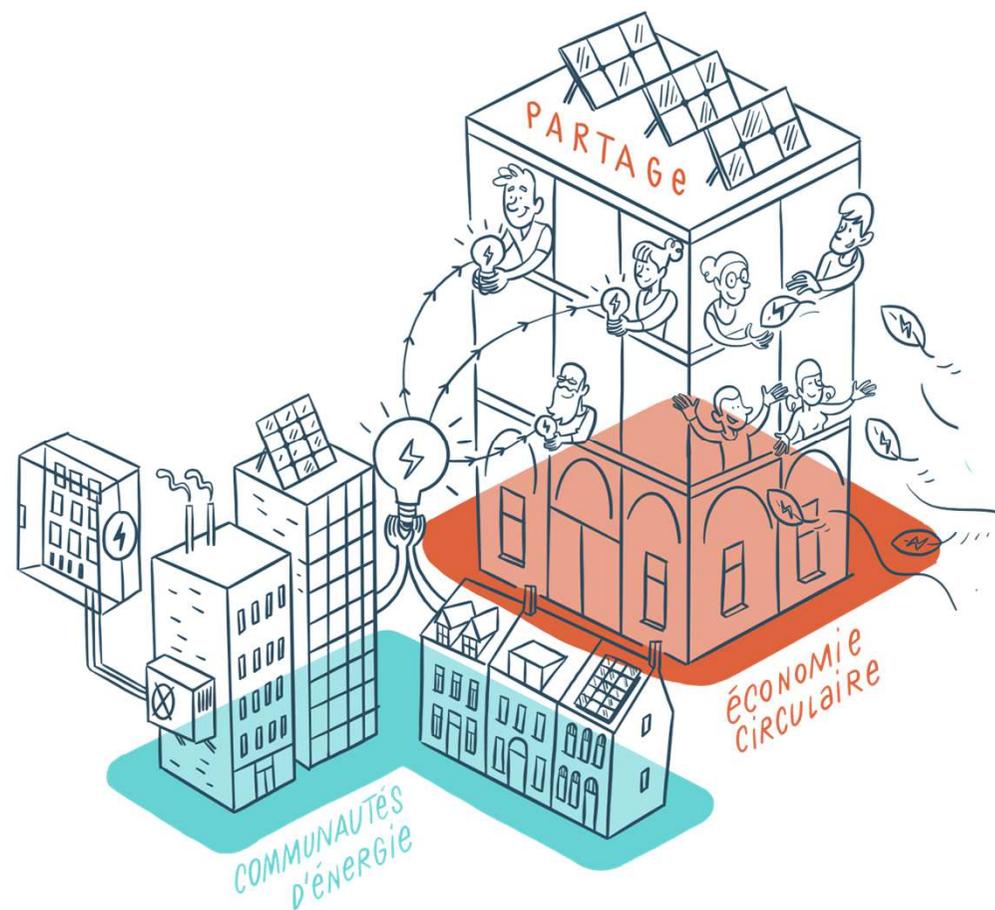
Accompagnement

Outils

Informations générales

## 03 – CONTACT

Questionnaire en ligne



# FACILITATEUR PARTAGE & COMMUNAUTES D'ENERGIE

## Mission



## MISSION DU FACILITATEUR

- **Faciliter** la mise en place de partage et CE à Bruxelles
- Un service entièrement **gratuit**
- Financé et géré par **Bruxelles-Environnement**
- **Services** proposés
  - Informations générales
  - Mise à disposition d'outils
  - Accompagnements individuels



# SERVICES PROPOSÉS

Accompagnement, outils et info générale



## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Accompagnement individuel des porteurs de projets dans les **différentes étapes** de leur projet
- Principe de **non-substitution**
  - Actions entreprises par le porteur de projet, avec le soutien du Facilitateur
- **Autonomie** du porteur de projet = fin de l'accompagnement



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Développement de supports informatifs (brochures, vidéos, etc.)
- Organisation d'événements (workshops, séminaires, etc.)
- Répondre aux sollicitations d'acteurs



# OUTILS

## Technico-économiques

- Calcul de rentabilité
- Outil de facturation
- Etc.

### Analyse du modèle économique du partage d'énergie

1 **Données de l'installation de production** unité

ans cette étape, le porteur de projet encode les caractéristiques techniques de son(s) installation(s) avec l'aide de l'expert accompagnateur.

1.0 Type de technologie	Solaire photovoltaïque
1.1 Puissance électrique installée	100,98 kWc/kWé
1.3 Encodage de la production annuelle d'électricité si solaire, utilisez le devis ou la carte solaire et déroulez le + ci-dessus ou calculez vous-même rapidement la production annuelle en déroulant le + ci-dessous	75371 kWh/an

### Facture d'énergie

Adresse de facturation: AC GANDSHOEN, Rue Serges Samens, 28, 1080 Gandshoer

Code EAN: 541448912000025126  
N° Compteur: 68041593

Autconsommation locale jour: 700,00 kWh

**Solde facture:** Energie € 22,02 + Distribution € 33,07 + Cotisations et surcharges € 31,83 = **TOTAL TTC € 86,92**

Ce montant est à verser sur votre compte IBAN: BE 01 2345 6789 0123456789 avant le 04/08/2022 avec la communication libre suivante: 4124137

Quantité	unité	TVA	Prix unitaire (HTVA)	Montant (TVA)
700,00	kWh	21%	2,000	14,000
700,00	kWh	21%	0,600	4,200
700,00	kWh	21%	3,9048	27,334
700,00	kWh	21%	1,0719	7,505
700,00	kWh	21%	1,2253	8,577
700,00	kWh	0%	0,3471	2,430
700,00	kWh	21%	1,1725	8,208
<b>Total</b>	<b>700,00 kWh</b>		<b>10,32</b>	<b>86,92</b>

### Facture d'électricité

Date facture: 31-12-21  
Référence client: 001  
Référence facture: 4124137

Adresse de facturation: Membreur Vander Elst Christophe, 4124137

Adresse de fourniture: Rue Serges Samens, 28, 1080 Gandshoer

Acte de Substitution: 72101/12512

Code EAN: 541448912000025126  
N° Compteur: 68041593

Période de facturation: 01-07-21 au 31-12-21  
Durée du contrat: 12 mois

Gestionnaire réseau électricité: SIBELGA SE 02 274 40 86

### Détail de votre consommation d'électricité

**Solde facture:** Autconsommation locale jour: 700,00 kWh

Energie € 22,02 + Distribution € 33,07 + Cotisations et surcharges € 31,83 = **TOTAL TTC € 86,92**

Ce montant est à verser sur le numéro de compte suivant: BE42 0689 7901 1254 avant le 04-08-22 avec la communication libre suivante: 4124137

### Détail de calcul des coûts réels

	Quantité	unité	TVA	Prix unitaire (HTVA)	Montant (TVA)
<b>Coût de l'énergie:</b>				2,4	22,02 €
Coût de l'énergie	700,00	kWh	21%	2,000	14,04 €
Frais de gestion	700,00	kWh	21%	0,600	5,08 €
<b>Coût du réseau:</b>				3,9048	33,07 €
Tarif d'alimentation du réseau jour	700,00	kWh	21%	3,9048	33,07 €
<b>Surcharges et cotisations:</b>				3,8180	31,83 €
Tarif OSP	700,00	kWh	21%	1,0719	9,08 €
Surcharges régionale	700,00	kWh	21%	1,2253	10,38 €
Cotisation fédérale	700,00	kWh	0%	0,3471	2,43 €
Surcharges fédérale	700,00	kWh	21%	1,1725	9,94 €
<b>Total</b>	<b>700,00 kWh</b>			<b>10,32</b>	<b>86,92</b>

### Gain économique

Votre gain économique est calculé sur base de l'électricité que vous avez autoconsommée en comparant le tarif local appliqué et le tarif de votre fournisseur d'électricité existant suivant vos anciennes factures communiquées.

Votre FOURNISSEUR traditionnel € 177,29 - ENERGIE LOCALE € 86,92 = **ECONOMIE TTC € 90,36**

### Gain environnemental

Votre consommation d'électricité solaire locale a permis d'éviter 113,4 kgCO<sub>2</sub>\*

\* 1 kWh d'énergie photovoltaïque autoconsommé permet d'éviter 162 kg de CO<sub>2</sub> rejeté dans l'atmosphère suivant le mix énergétique de la Belgique

Vous avez des questions sur votre facture ?  
Coordonnées PMD - Nos Banquiers -  
Téléphone: 02 209 04 60  
Email: projet@gandshoerenergy.org  
Notre numéro de TVA: BE0351004507

Coordonnées centre d'information aux consommateurs de gaz et d'électricité  
Téléphone: 02 209 21 10  
Email: info@quartz.be

Vous avez des difficultés à payer votre facture dans les délais demandés ?  
Coordonnées Service de médiation énergie  
Téléphone: 02/211.13.60  
Email: client@mediaservice.be

Vous voulez faire des économies d'énergie ?  
Coordonnées de Hérogade  
Téléphone: 02 219 40 60  
Email: info@herogade.be



# OUTILS

## Juridiques

- Statuts-types CE
- Conventions-types
- Etc.

**Convention Communauté - Consommateurs**

La présente convention a été établie en date du \_\_\_\_\_

Entre

[Nom], [Prén], [numéro [n° d]]

N° compteur

N° compte en

[Nom de la s], [Adre], [numéro, RPM], [Quai], [de la r]

N° compteur

N° compte en

ET

[Nom de la c], [Adresse du], [Entreprises sc], [en qualité de]

ET

[Nom de la communauté d'énergie], [Forme de la société], dont le siège social est sis [Adresse du siège social] ([Adresse s]), immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro, RPM de [Ieu], représentée par [Madame/Monsieur] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

Ci-après désigné le « **Consommateur** » d'une part.

Ci-après désignée « **Communauté** » d'autre part.

Il est convenu

Ci-après désignées collectivement les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

Il est convenu ce qui suit :

### STATUTS DE L'ASBL « ..... »

Les fondateurs soussignés :

1

2

Réunis en assemblée le....., sont convenus de constituer une association et d'en accepter unaniment à cet effet les statuts suivants.

**Forme juridique, dénomination, siège, but, objet et durée**

**Titre 1 – L'association**

**1.1. Forme juridique**

L'association est constituée sous la forme d'une entité dotée de la personnalité juridique et plus spécifiquement, sous la forme d'une association sans but lucratif (dénommée ci-après « ASBL ».

**1.2. Dénomination**

L'asbl est dénommée « ..... », en abrégé « ..... ».

**Remarques :**

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande, sites internet et autres documents, sous forme électronique ou non, émanant de l'association, immédiatement précédée ou suivie des mots « association sans but lucratif » ou de l'abréviation « ASBL » et accompagnée de la mention précise du siège.

Les documents doivent contenir :

- la dénomination de la personne morale, la forme légale, en entier ou en abrégé,
- l'indication précise du siège de la personne morale,
- le numéro d'entreprise,
- les termes "registre des personnes morales" ou l'abréviation "RPM" suivis de l'indication du tribunal du siège de la personne morale, (Afin de connaître le Tribunal de l'entreprise compétent en fonction de votre siège, consultez <https://competence-territoriale.just.fgov.be>)
- le numéro d'au moins un compte dont l'association est titulaire auprès d'un établissement de crédit établi en Belgique,
- le cas échéant, l'adresse électronique et le site internet de la personne morale,
- le cas échéant, l'indication que la personne morale est en liquidation.

Toute personne qui intervient pour l'association dans un document visé ci-dessus où l'une de ces mentions ne figure pas, peut être déclarée personnellement responsable de tout ou partie des engagements qui y sont pris.

**1.3. Siège**

Le siège social de l'ASBL est établi sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale et plus précisément à l'adresse suivante .....

**1.4. Durée**

L'ASBL est constituée pour une durée indéterminée.

3

4

5



# CONTACTS

Questionnaire en ligne



## CONTACTS

### Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

#### Bruxelles Environnement

Site de Tour & Taxis  
Avenue du Port 86C/3000  
B – 1000 Bruxelles

#### Questionnaire en ligne

<https://environnement.brussels/citoyen/news/un-nouveau-facilitateur-pour-le-partage-denergie>

#### Adresse-mail

[facilitateur-pce@environnement.brussels](mailto:facilitateur-pce@environnement.brussels)

### Questionnaire d'identification Facilitateur « Partage et Communautés d'énergie »

le 26 mai 2022

Qui êtes-vous? \*

Un citoyen

Une entreprise

Une autorité publique

Autre...

Autres acteurs envisagés dans le projet? Si oui, lesquels? \*

Citoyens

Autorités publiques

Entreprises (publiques ou privées)

Je ne sais pas encore

Autre...

Quel type d'activité voulez-vous entreprendre? \*

Production d'énergie





# QUESTIONS-REPOUSES

